

Schoelcher, le 24 octobre 2018

Rectorat

Division

Délégation Académique aux
Relations européennes,
Internationales et à la
Coopération

Dossier suivi par
Catherine CISERANE
Téléphone
05.96.52.25.11
Mel
dareic@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
cedex

Le Recteur de l'Académie de la Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : Lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger 2019-2020, 2nd degré

Référence : DAREIC/PJ/CC/2018-

Je vous informe du lancement de la campagne des échanges et actions de formation à l'étranger.

L'objectif de ces actions de formation est de permettre l'ouverture sur le monde, de « favoriser la découverte d'autres langues et cultures, se comparer, s'inspirer et partager des pratiques pédagogiques ». De fait, « le développement de la mobilité des enseignants, toutes disciplines confondues est indispensable. Il favorise leur ouverture au monde, leur connaissance de systèmes éducatifs étrangers et l'intégration de pratiques interculturelles dans leur enseignement. » (B.O. n° 2017-157 du 17 octobre 2017)

Il est à noter que toutes les informations relatives aux programmes mentionnés en objet (description des stages, fiches de candidatures, calendrier des opérations) sont consultables et téléchargeables dans le BO à l'adresse électronique suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132105

ainsi que sur EDUSCOL :

<http://eduscol.education.fr/pid37822/mobilite-des-enseignants.html>

**1. Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger
(Cf. annexe 1)**

Les candidatures aux stages de perfectionnement linguistique et culturel font l'objet d'une inscription en ligne.

Les formulaires de candidature sont téléchargeables du **18 octobre 2018 au 14 janvier 2019, minuit heure de Paris** à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Les candidats devront conserver une copie du dossier et remettre l'original au chef d'établissement.

Les dossiers seront transmis à l'IA-IPR disciplinaire, revêtus de l'avis du chef d'établissement, le **25 janvier 2019, délai de rigueur**, pour être adressés, classés par ordre de priorité, au CIEP le **25 février 2019** par la DAREIC.

NB : un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les trois ans.

2. Programme CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane)
(Cf. annexe 2)

Les candidatures au programme CODOFIL : séjour en Louisiane font l'objet d'une inscription en ligne, **du 18 octobre au 28 janvier 2019**.

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables à la même adresse. Ce programme est également ouvert aux établissements privés sous contrat et aux professeurs de français langue étrangère (FLE).

Toutes les informations relatives à ce programme sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane>

3. Séjours professionnels (Cf. annexe 3)

Les professeurs de langue vivante, de discipline non linguistique (DNL) et d'autres disciplines exerçant dans des établissements français du second degré peuvent effectuer des séjours professionnels dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Irlande, Portugal, Royaume Uni.

Les établissements publics du second degré peuvent être candidats à l'**accueil d'un professeur européen dans le cadre des séjours professionnels**.

Les dossiers seront transmis à la DAREIC avec avis des chefs d'établissement et de l'IA-IPR de la discipline concernée au plus tard le **1^{er} avril 2019**.

Pour plus d'informations sur le programme consultez le site :
<http://www.ciep.fr/sejours-professionnels> (**date limite de candidature 25 mars 2019**)

Je vous demande de bien vouloir informer les enseignants de ces programmes et des calendriers y afférents.



Pascal JAN